Informations de base

2018/2147(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Albanie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	FLECKENSTEIN Knut (S&D)	16/05/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive KUKAN Eduard (PPE) THEOCHAROUS Eleni (ECR) KYUCHYUK Ilhan (ALDE) HADJIGEORGIOU Takis (GUE/NGL) MESZERICS Tamás (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2018	Publication du document de base non-législatif	SWD(2018)0151	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		
16/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0334/2018	Résumé

28/11/2018	Débat en plénière		
29/11/2018	Décision du Parlement	T8-0481/2018	Résumé
29/11/2018	Résultat du vote au parlement		
29/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2147(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 89-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/13246

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE622.360	02/07/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.016	31/08/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0334/2018	16/10/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0481/2018	29/11/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de travail de la Commssion (SWD)	SWD(2018)0151	19/04/2018	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)92	26/03/2019	

Rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie

2018/2147(INI) - 29/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 459 voix pour, 112 contre et 62 abstentions une résolution sur le rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie.

L'Albanie a continué à **progresser régulièrement** sur la voie du respect des critères politiques et des cinq grandes priorités pour l'ouverture des négociations d'adhésion et, en conséquence, la Commission a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Albanie. Les députés ont soutenu la recommandation de la Commission en reconnaissance des efforts de réforme déployés par l'Albanie et ont **invité le Conseil à ouvrir sans délai les négociations d'adhésion**, car cela encouragerait davantage processus de réforme et renforcerait le contrôle exercé sur ce processus.

Les députés ont souligné le fait que la **réforme judiciaire** est une demande majeure des citoyens albanais et une condition préalable au rétablissement de la confiance dans l'État de droit, les institutions publiques et les représentants politiques. Les députés se sont félicités des progrès accomplis dans la réforme de la justice visant à accroître l'indépendance, la responsabilité, le professionnalisme et l'efficacité des institutions judiciaires, mais ont regretté que l'administration de la justice continue d'être **lente et inefficace**, et ont déclaré que le processus de contrôle devrait être accéléré.

Le Parlement s'est félicité des améliorations significatives apportées au cadre juridique et institutionnel ainsi que les progrès réalisés dans la **lutte contre le crime organisé**. Les députés ont appelé à des **efforts supplémentaires pour réduire la corruption** qui affecte la vie quotidienne des citoyens albanais. Ils ont également appelé à que des résultats tangibles et durables soient poursuivis, notamment dans le domaine spécifique de la lutte contre la culture et le trafic de drogue.

Tout en se félicitant du fait que les forces de police albanaises deviennent plus actives dans la lutte contre la criminalité organisée, les députés ont insisté sur la nécessité d'achever la mise en place du Bureau national d'enquête, du Tribunal spécial et du Parquet spécial contre la corruption et la criminalité organisée. Ils ont demandé qu'une attention accrue soit accordée à la corruption politique et dans les **partenariats public-privé**, soulignant que des résultats convaincants ne peuvent être obtenus que par des enquêtes proactives, des poursuites et des condamnations définitives dans toutes les affaires, en particulier les affaires de corruption de haut niveau. Les députés ont relevé que la corruption, les lacunes en matière de primauté du droit et la lourdeur des procédures réglementaires continuaient de **décourager l'investissement** en Albanie.

Le Parlement a également souligné l'importance d'un régime de droits de propriété efficace pour garantir l'État de droit et un environnement commercial attrayant et a exhorté les autorités albanaises à veiller effectivement au respect des droits de propriété.

L'Albanie a été invitée à :

- garantir une meilleure information concernant les **services de soins de santé primaires et les services de santé sexuelle et reproductive** pour les femmes vivant dans les zones rurales et reculées et les femmes roms et égyptiennes et à faire en sorte qu'ils soient accessibles, abordables et de qualité ;
- améliorer encore l'éducation, les taux d'emploi et les conditions de vie des Roms, des Égyptiens et des autres minorités ethniques ;
- lutter efficacement contre les discours de haine et l'exclusion et la discrimination des minorités, y compris les **personnes LGBTI** ;
- renforcer la coopération avec les **organisations de la société civile**, en assurant une participation effective du public tout au long du processus décisionnel;
- prendre des mesures pour améliorer la **transparence financière** de la publicité publique ;
- encourager la coopération avec les syndicats et prendre des mesures pour **lutter contre le taux de chômage élevé**, en particulier chez les jeunes, et pour améliorer encore la qualité de **l'éducation** ;
- prendre de nouvelles mesures pour perturber les flux financiers destinés à **financer le terrorisme** et lutter contre la radicalisation en ligne ;
- s'aligner sur la position commune de l'UE sur l'intégrité du **Statut de Rome** de la Cour pénale internationale et renoncer à son accord bilatéral d'immunité avec les États-Unis.

Les députés ont invité la Commission à veiller à ce que les fonds de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) soient **strictement assortis de conditions** et à évaluer, dans le cadre de ses rapports par pays, l'efficacité du soutien de l'IAP à l'Albanie, notamment en ce qui concerne les priorités clés et les projets pertinents.

Enfin, le Parlement a pris acte des tensions consécutives à un incident au cours duquel est décédé Konstantinos Katsifas, membre de la minorité nationale grecque et citoyen albanais et grec, qui a été touché par des tirs des forces spéciales de la police albanaise (RENEA) lors d'un hommage rendu aux soldats grecs tombés pendant la Seconde guerre mondiale, à Bularat, le 28 octobre 2018. Il a demandé à l'ensemble des parties de faire preuve de retenue et a déclaré attendre des autorités albanaises qu'elles enquêtent et fassent la lumière sur les circonstances dans lesquelles ce décès a eu lieu.

Rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie

2018/2147(INI) - 16/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Knut FLECKENSTEIN (S&D, DE) sur le rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie.

L'Albanie a continué à **progresser régulièrement** sur la voie du respect des critères politiques et des cinq grandes priorités pour l'ouverture des négociations d'adhésion et, en conséquence, la Commission a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Albanie. Les députés ont pleinement soutenu la recommandation de la Commission en reconnaissance des efforts de réforme déployés par l'Albanie et ont invité le Conseil à **ouvrir sans délai les négociations d'adhésion**, car cela encouragerait davantage processus de réforme et renforcerait le contrôle exercé sur ce processus.

Le rapport a souligné le fait que la **réforme judiciaire** est une demande majeure des citoyens albanais et une condition préalable au rétablissement de la confiance dans l'État de droit, les institutions publiques et les représentants politiques. Les députés se sont félicités des progrès accomplis dans la réforme de la justice visant à accroître l'indépendance, la responsabilité, le professionnalisme et l'efficacité des institutions judiciaires, mais ont regretté que **l'administration de la justice continue d'être lente et inefficace**, et ont déclaré que le processus de contrôle devrait être accéléré.

Tout en se félicitant des améliorations significatives apportées au cadre juridique et institutionnel, les députés ont appelé à des efforts supplémentaires pour **réduire la corruption** qui affecte la vie quotidienne des citoyens albanais.

Le rapport a insisté sur la nécessité d'achever la mise en place du Bureau national d'enquête, du Tribunal spécial et du Parquet spécial contre la corruption et la criminalité organisée. Il a demandé qu'une attention accrue soit accordée à la **corruption politique** et dans les partenariats public-privé, soulignant que des résultats convaincants ne peuvent être obtenus que par des enquêtes proactives, des poursuites et des condamnations définitives dans toutes les affaires, en particulier les affaires de corruption de haut niveau. Les députés ont relevé que la corruption, les lacunes en matière de primauté du droit et la lourdeur des procédures réglementaires continuaient de décourager l'investissement.

Le rapport a également souligné l'importance d'un **régime de droits de propriété efficace** pour garantir l'État de droit et un environnement commercial attrayant et a exhorté les autorités albanaises à veiller effectivement au respect des droits de propriété, tout en tenant compte de l'enregistrement des biens, de leur restitution et de leur indemnisation.

L'Albanie a été invitée à:

- améliorer encore l'éducation, les taux d'emploi et les conditions de vie des Roms, des Égyptiens et des autres minorités ethniques;
- lutter efficacement contre les discours de haine et l'exclusion et la discrimination des minorités, y compris les personnes LGBTI;
- renforcer la coopération avec les organisations de la société civile, en assurant une participation effective du public tout au long du processus décisionnel;
- prendre des mesures pour améliorer la transparence financière de la publicité publique dans les médias;
- encourager la coopération avec les syndicats et prendre des mesures pour lutter contre le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes, et pour améliorer encore la qualité de l'éducation;
- prendre de nouvelles mesures pour perturber les flux financiers destinés à financer le terrorisme et lutter contre la radicalisation en ligne ;
- s'aligner sur la position commune de l'UE sur l'intégrité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et renoncer à son accord bilatéral d'immunité avec les États-Unis.

Enfin, les députés ont invité la Commission à veiller à ce que les fonds de **l'instrument d'aide de préadhésion** (IAP) soient strictement assortis de conditions et à évaluer, dans le cadre de ses rapports par pays, l'efficacité du soutien de l'IAP à l'Albanie, notamment en ce qui concerne les priorités clés et les projets pertinents.

Rapport 2018 de la Commission sur l'Albanie

2018/2147(INI) - 19/04/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation d'un document de travail des services de la Commission sur le rapport de 2018 concernant l'Albanie dans le contexte de la politique d'élargissement de l'UE.

CONTEXTE : l'accord de stabilisation et d'association entre l'Albanie et l'UE (ASA) est entré en vigueur en avril 2009. L'Albanie a introduit sa demande d'adhésion à l'UE le 29 avril 2009. Le Conseil européen de juin 2014 a validé la décision du Conseil « Affaires générales » d'octroyer le statut de candidat à l'Albanie. En novembre 2016, considérant les **progrès réalisés pour atteindre les priorités clés**, la Commission a recommandé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Albanie, à condition de voir des progrès crédibles et tangibles dans la mise en œuvre des réformes de la justice, en particulier la réévaluation des juges et procureurs (contrôle). Durant la période de rapport, l'Albanie a correctement mis en œuvre ses obligations dans le cadre de l'ASA.

CONTENU : l'Albanie a continué à aligner sa législation avec les conditions de l'UE dans un certain nombre de domaines, améliorant sa capacité à gérer les obligations liées à une adhésion. Le pays est modérément préparé dans beaucoup de domaines, tels que le contrôle financier, l'éducation et la culture, ou dispose d'un niveau satisfaisant de préparation, y compris dans les domaines des marchés publics et des statistiques. L'Albanie devra continuer ses efforts concernant l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis européen. Le pays doit continuer de travailler sur le développement des transports et des réseaux d'énergie. L'amélioration de la transparence et de la responsabilité reste essentielle, en particulier en assurant le fonctionnement efficace, efficient et transparent du système des marchés publics et de la gestion des finances publiques. L'Albanie a continué à s' aligner complètement sur toutes les positions et déclarations européennes concernant les politiques extérieures communes et de sécurité.

IPA II : grâce à l'Instrument de pré-adhésion 2014-2020, l'Albanie bénéficie actuellement d'une assistance pré-adhésion avec une allocation indicative de **649.4 millions EUR** pour la période 2014-2020.

Les principaux chapitres du rapport peuvent se résumer comme suit :

Dialogue politique et économique : une forte polarisation a persisté au sein des structures politiques, particulièrement dans la première moitié de 2017, lorsque des activités parlementaires ont été affectées par un boycott prolongé de l'opposition. Cela a également retardé la nomination des institutions de contrôle du pouvoir judiciaire. Un accord entre les deux principaux partis au pouvoir et d'opposition, signé en mai, a permis une reprise du travail parlementaire avant les vacances électorales.

Plus récemment, plusieurs initiatives bipartisanes ont été prises, y compris un large consensus entre les partis sur le vote de principe de la loi pour le contrôle de la police, la création de commissions d'enquête ainsi que la poursuite du dialogue au sein du comité ad hoc sur la réforme électorale. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour impliquer davantage les organisations de la société civile en tant que parties à un dialogue politique inclusif.

Concernant le **critère économique**, l'Albanie a réalisé des progrès et est modérément préparée à développer une économie de marché fonctionnelle. Le ratio « dette publique/ PIB » ainsi que le déficit courant ont été réduits. La croissance économique a augmenté et le chômage a diminué, bien que ce dernier reste tout de même élevé. Des réformes essentielles pour améliorer le milieu des affaires ont avancé, mais plus d'efforts sont nécessaires, en ce compris la réduction de l'économie informelle. La nouvelle loi sur la faillite est entrée en vigueur et devrait renforcer le régime d'insolvabilité.

Cependant, les législations concernant les entreprises restent lourdes et des lacunes dans l'État de droit continuent d'entraver les entreprises et de décourager les investissements. La qualité de l'éducation doit être améliorée à tous les niveaux, notamment pour mieux doter la population des compétences dont le marché du travail a besoin.

Système judiciaire : le système judiciaire albanais dispose d'un niveau satisfaisant de préparation. La mise en œuvre d'une réforme de la justice complète et rigoureuse a continué, se traduisant par de bons progrès en général. La réévaluation de tous les juges et des procureurs (procédure de contrôle) a commencé et montre de premiers résultats tangibles.

Corruption et crime organisé : l'Albanie dispose d'un certain niveau de préparation dans la lutte contre la **corruption**. Des progrès satisfaisants ont été réalisés, notamment par l'adoption d'amendements au code de procédure pénale. Une chaîne d'organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption, en ce compris un bureau du parquet spécialisé, est en cours de création. La corruption reste répandue dans beaucoup de domaines et continue de susciter des inquiétudes.

L'Albanie a un certain niveau de préparation dans la lutte contre le **crime organisé**. Globalement il y a eu des progrès dans la période de rapport, notamment dans la lutte contre la culture de cannabis. L'Albanie doit se baser sur les résultats opérationnels dans ce domaine, en intensifiant la confiscation des biens appartenant à des gangs criminels et en poursuivant la destruction de tous les stocks existants de cannabis. L'Albanie a participé avec succès à la coopération policière internationale, intensifiant en particulier ses interactions avec les États membres de l'UE. Au niveau interne, la coopération effective entre la police et le ministère public reste à améliorer. Peu de progrès ont été notés dans le démantèlement de groupes criminels organisés. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent, les avoirs criminels et l' enrichissement injustifié.

Droits fondamentaux et liberté d'expression : l'Albanie a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et a développé son cadre juridique conformément aux normes européennes. La mise en application et la surveillance des mécanismes de protection des droits humains restent à améliorer. Concernant la liberté d'expression, l'Albanie a un niveau satisfaisant de préparation/ est modérément préparée. Des progrès ont été notés dans le renforcement de l'indépendance de l'autorité de régulation et de radiodiffusion publique mais la transparence de la publicité d'État dans les médias doit encore être améliorée.

Les mécanismes institutionnels prévus pour protéger les droits de l'enfant et s'attaquer à la violence basée sur le genre restent faibles. Des avancées importantes ont été réalisées pour améliorer le cadre légal pour le respect ainsi que pour la protection des minorités mais la législation secondaire pertinente doit encore être développée. Les conditions de vie des rom et des égyptiens doivent être améliorées.